



# BILAN ANNUEL 2023 des contrats d'assurance vie non réglés

(code des assurances, articles A. 132-9-4)

## Stock des contrats non réglés au 31 décembre 2023

	<b>NOMBRE DE CONTRATS</b> ayant donné lieu à instruction/recherche par l'entreprise d'assurance	<b>NOMBRE D'ASSURÉS</b> centenaires non décédés, y compris ceux pour lesquels il existe une présomption de décès	<b>MONTANT ANNUEL</b> (toutes provisions techniques confondues) des contrats des assurés centenaires non décédés	<b>NOMBRE</b> de contrats classés «sans suite» par l'entreprise d'assurance	<b>MONTANT ANNUEL</b> des contrats classés «sans suite» par l'entreprise d'assurance
Année 2023	57	674	65 299 803,59 €	92	1 896 461,35 €

### Quelques explications :

- Dans le cadre des dispositifs Agira 1 et Agira 2, à fin 2023, il reste 57 contrats en cours d'instruction issus du stock de contrats d'assurance vie GMF dont l'assuré a été identifié comme décédé au 30/06/2023.
- GMF a classé « sans suite » 92 contrats (pour un montant de 1 896 461,35 €) pour lesquels les recherches effectuées en 2023 n'ont pas abouti.



# BILAN ANNUEL 2023 des contrats d'assurance vie non réglés

(code des assurances, articles A. 132-9-4)

## Bilan de l'application des dispositifs «Agira 1» et Agira 2»

ANNEE	MONTANT ANNUEL et nombre de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé (article L. 132-9-2)	NOMBRE DE CONTRATS réglés et montant annuel (article L. 132-9-2)	NOMBRE DE DÉCÈS CONFIRMÉS d'assurés/nombre de contrats concernés/montant des capitaux à régler (capitaux décès et capitaux constitutifs de rente) à la suite des consultations au titre de l'article L. 132-9-3	MONTANT DES CAPITAUX intégralement réglés dans l'année aux bénéficiaires/nombre de contrats intégralement réglés aux bénéficiaires à la suite des consultations au titre de l'article L. 132-9-3
2023	contrats : 96 montant : 3 975 719,06 €	contrats : 64 montant : 3 431 567,80 €	assurés : 284 contrats : 326 montant : 12 121 428,85 €	contrats : 111 montant : 4 044 079,50 €
2022	contrats : 104 montant : 5 580 504,24 €	contrats : 102 montant : 5 471 452,88 €	assurés : 279 contrats : 309 montant : 12 068 138,94 €	contrats : 219 montant : 10 305 167,34 €
2021	contrats : 136 montant : 8 595 134,03 €	contrats : 125 montant : 8 533 562,86 €	assurés : 190 contrats : 220 montant : 10 760 644,02 €	contrats : 174 montant : 9 955 752,83 €
2020	contrats : 141 montant : 8 479 384,32 €	contrats : 129 montant : 8 329 753,63 €	assurés : 211 contrats : 246 montant : 11 071 521,89 €	contrats : 208 montant : 10 322 389,19 €
2019	contrats : 111 montant : 4 912 989,59 €	contrats : 103 montant : 4 749 986,06 €	assurés : 194 contrats : 225 montant : 8 150 159,25 €	contrats : 189 montant : 7 754 812,29 €
2018	contrats : 94 montant : 4 510 400,58 €	contrats : 88 montant : 4 289 110,12 €	assurés : 178 contrats : 209 montant : 9 177 067,74 €	contrats : 178 montant : 8 629 495,71 €

Suite à la loi du 15 décembre 2005 (portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'assurance), toute personne peut s'adresser à l'organisme Agira dans le but de vérifier si elle est bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie auprès d'organismes d'assurance (dispositif dit «Agira 1»).

Depuis la loi du 17 décembre 2007 permettant la recherche des bénéficiaires des contrats d'assurance vie non réclamés et garantissant le droit des assurés, les sociétés d'assurance doivent rechercher activement les bénéficiaires d'un contrat d'assurance vie lorsque l'assuré est décédé, afin de leur verser les capitaux qui leur reviennent. Les organismes représentatifs des assurances sont autorisés à consulter, par l'intermédiaire de l'AGIRA<sup>(1)</sup>, le répertoire national de l'INSEE relatif aux personnes décédées, ce qui leur permet d'identifier le décès des assurés dont ils n'auraient pas été informés par l'entourage (dispositif dit «AGIRA2»).

(1) AGIRA : Association pour la Gestion des Informations sur le Risque d'Assurance - 1, rue Jules Lefebvre - 75431 PARIS Cedex 09 - <http://www.agira.asso.fr>

GMF Vie - Société anonyme au capital de 189 208 768 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 315 814 806 R.C.S. Pontoise - Siège social : 1, rue Raoul Dautry, CS40003, 95122 Ermont Cedex  
Téléphone : 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) - Internet : [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)